



Mesures particulières

- PB-1 : Limiter le passage de la machinerie et l'empiétement
Identifier clairement sur les plans et sur le terrain
Éviter de créer des ornières
Assurer la perméabilité des remblais
- PB-2 : Maintenir les liens hydrauliques des milieux humides préservés
Éviter des changements de drainage majeurs
- PB-3 : Procéder à l'entourbement de la berge ou, selon les conditions,
à la plantation sur les portions de cours d'eau déplacés hors
de la nouvelle emprise tout en minimisant l'attrait pour l'original
- PB-6 : Mise en place de terrasses élargies sur les talus
Mise en place de matériaux de stabilisation (enrochements)
Plantation
- PB-7 : Aménager un nouveau cours d'eau avant de dériver
l'existant
Stabiliser les berges (empierrement, stabilisation végétale,
techniques mixtes)
Introduire des aires de reproduction, d'alimentation et de repos
si nécessaire
Respecter le faciès d'écoulement et la géométrie hydraulique
- PB-8 : Restaurer le lit des cours d'eau localisés sous les ouvrages de
traversée sans radier (application d'une couche de gravier,
stabilisation et renaturalisation des berges remaniées)
- PB-9 : Installer un ponceau ou utiliser une passerelle dans le cas d'une
traversée temporaire de cours d'eau
- PB-10 : Éviter les travaux de construction de pont en octobre (période
de fraie de l'omble de fontaine et du touladi)
- PB-11 : Si une frayère est perturbée ou perdue durant la période de
fraie, elle sera réaménagée dans le cadre du programme de
compensation
- PB-12 : Assurer la libre circulation du poisson dans les cours d'eau
constituant un habitat du poisson dans le cas de l'aménagement
d'un ponceau
- PH-1 : Aménager un terre-plein de façon à permettre la traversée
sécuritaire des motoneiges et mettre en place une signalisation
adéquate

Transports Québec Direction de Québec Direction du Saguenay—Lac-Saint-Jean—Chibougamau

Étude d'impact sur l'environnement et étude approfondie

Projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies divisées du kilomètre 84 au kilomètre 227 (143 km)
Réserve faunique des Laurentides et Ville de Saguenay

IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

Consortium GROUPE CONSEIL GENIVAR TECSULT

N°s projets MTQ : 20-3972-0157 et 20-3671-0143
N° projet Génivar : 094065
N° projet Teconsult : 0511058

